

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 11 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Levroux Boischaux Champagne dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Président de ladite Communauté de communes.

**Membres présents (17) :** Alexis Rousseau-Jouhennet, Président, Bernard Bachellerie, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Hugues Foucault, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Thierry Fourré, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-Michel Guillemain, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Jacqueline Auger, Michel Brient, Bernadette d'Armaillé, Michel Descout, Michel Lavenu, Bruno Lessault, Sandrine Limet, Christophe Lumet, Michèle Prévost, Jean-Marc Sevault, Laurent Vachet, Dominique Valignon, Evelyne Valin.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir (5) :** Sylvie Devers à Bernadette d'Armaillé, Jean-Louis Pesson à Christophe Lumet, Michel Sémion à Jacqueline Auger, Dominique Valignon à Michel Descout, Corinne Vaugeois à Bernard Bachellerie.

**Membres absents (3) :** Nicolas Cousin, Jean-Pierre Chêne et David Sainson.

---

---oOo---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

---

---oOo---

M. le Président rappelle l'ordre du jour de la séance et, suite à la modification du plan de compte M4\* au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est proposé d'ajouter le point 10 à l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du précédent procès-verbal
3. Décision(s) prise(s) dans le cadre des délégations de pouvoirs
4. Admission en non-valeur – Budget annexe « environnement »
5. Subvention de fonctionnement 2026 – Association AGIR 36
6. Affiliation au Centre de remboursement du Chèque emploi service universel (CRCESU) – Chèque emploi service universel
7. Bilan mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) du Pays de Valençay en Berry 2023-2029
8. Développement de projets agrivoltaïques sur le territoire communautaire
9. Extension de la Zone Industrielle de Bel Air – Approbation du projet et du plan de financement
10. Décision modificative n° 1 – Budget annexe « Environnement » 2026

Après délibéré, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, l'ajout proposé à l'ordre du jour.

## 1. Désignation du secrétaire de séance

---

*Rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet*

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil communautaire nomme le secrétaire de séance.

Est désigné secrétaire de séance, Mme Michèle Prévost qui l'accepte.

M. Jean-Pierre Pras, Directeur Général des Services, la secondera en assurant les fonctions d'auxiliaire.

## 2. Approbation du précédent procès-verbal – Délibération 2026/01

---

*Rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet*

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

Ce procès-verbal n'appelle aucun commentaire des conseillers communautaires.

**Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **adopte le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 décembre 2025.**

## 3. Décision(s) prise(s) dans le cadre des délégations de pouvoirs

---

*Rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet*

**Décision(s) prise(s) dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Bureau (délibération n° 2020/21 du 22 juillet 2020) donnant lieu à information du Conseil communautaire et à transmission à l'autorité préfectorale.**

- ▶ Arrêté 2025/12 afin de signer des marchés pour les prestations de service liées aux déchets gérés par la Communauté de communes Levroux Boischaud Champagne – **Décision DEC2025/13.**

**Décision(s) prise(s) dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Président (délibération n° 2020/20 du 22 juillet 2020) donnant lieu à information du Conseil communautaire et à transmission à l'autorité préfectorale.**

- ▶ **Convention d'objectifs et de financement pour l'accueil du jeune enfant – Décision DEC2025/14**

M. le Président avise les conseillers communautaires de la signature d'une convention d'objectifs et de financement – Bonus *Trajectoire de développement* pour l'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Indre, pour la période 2025-2026.

Cette convention permet le versement annuel d'une subvention en fonction du nombre de places soutenues sur le territoire.

**Entendu l'exposé, le Conseil communautaire :**

- **déclare avoir pris bonne note de la convention d'objectifs et de financement susdite avec la CAF de l'Indre.**

- ▶ **Contrat de concession et service Technocarte 2026-2030 pour les crèches communautaires – Décision DEC2026/02**

M. le Président avise les conseillers communautaires de la signature d'un contrat de concession et de service avec Technocarte pour le logiciel *Babicarte* des crèches intercommunales, pour une année renouvelable quatre fois, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Cette prestation est d'un montant annuel de 1 125,15 € HT avec le niveau de maintenance *Niveau plus*, révisable annuellement.

**Entendu l'exposé, le Conseil communautaire :**

- **déclare avoir pris bonne note de la signature du contrat susdit avec la société Technocarte.**

#### **4. Admission en non-valeur – Budget annexe « environnement » – Délibération 2026/02**

---

*Rapporteur : Bernard Bachellerie*

Il est présenté aux conseillers communautaires un état d'admission en non-valeur, remis par M. le Receveur Municipal, concernant les redevances d'ordures ménagères pour un montant total de 6 281,53 € TTC.

Il est proposé :

- d'accepter en non-valeur les redevances pour un montant de 3 117,47 € TTC (2 834,06 € HT – TVA 10%),
- de refuser en non-valeur les redevances pour un montant de 3 225,06 € TTC (2 931,87 € HT – TVA 10%) pour lesquelles les recherches ne semblent pas avoir été menées à leur terme.

*Avis favorable de la commission finances, marchés publics, tarifications et taxes du 2 février 2026.*

**Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **émet un avis favorable à l'admission en irrécouvrabilité de l'état des admissions en non-valeur précité pour un montant de 2 834,06 € HT (imputation au compte 6541 – budget 2026).**

*ARJ : en conférence, on a évoqué le fait d'adresser la liste des habitants qui étaient redevables des déchets.*

*Bruno Lessault : j'en ai 40% qui sont décédés !*

*ARJ : les successions doivent être en cours mais il faut nous faire remonter les informations.*

#### **5. Subvention de fonctionnement 2026 – Association AGIR 36 – Délibération 2026/03**

---

*Rapporteur : Thierry Fourré*

M. Eric Chalmain, Président du SYTOM de Châteauroux nous a fait part des difficultés rencontrées par l'association AGIR pour l'évacuation de 224 tonnes de balles textile en tant que combustible solide de récupération.

Ce textile est récupéré grâce au déploiement de 183 *Vétibox* dans le Département de l'Indre et l'association AGIR36 a permis dans le cadre de l'ensemble de ses activités (laverie, pressing, repassage, couture et collecte des textiles), la création de 90 emplois en 2025, avec le soutien de l'Etat et du Département de l'Indre, pour des personnes éloignées, voire très éloignées de l'emploi.

Il est proposé, en concertation avec les membres de l'entente de partager les frais engendrés, ce qui correspondrait à leur attribuer une subvention de 575 € pour notre Communauté de communes.

*Avis favorable de la Conférence des Maires du 22 janvier 2026.*

*Avis favorable de la commission finances, marchés publics, tarifications et taxes du 2 février 2026.*

**Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **décide d'attribuer une subvention de fonctionnement (budget environnement 2026) de 575 € à l'association AGIR 36.**

*Thierry Fourré : il faut savoir que nous avons seulement quatre Vétibox sur le territoire. On va voir comment on peut en accueillir davantage.*

*ARJ : nous n'en avons que 4, et nous avons la possibilité d'en ajouter. Sur 2025, 614 tonnes ont été collectés dont 224 qui vont en incinération le reste étant réemployé. Sur la Communauté de communes nous avons eu quasiment 10 tonnes de collectées. Quels maires seraient intéressés ?*

*Bruno Lessault, Michel Brient et Jean-Michel Guillemain indiquent qu'ils en souhaitent une pour leur commune (Baudres, Bouges et Rouvres).*

## **6. Affiliation au Centre de remboursement du Chèque emploi service universel (CRCESU) – Chèque emploi service universel – Délibération 2026/04**

---

*Rapporteur : Sandrine Limet*

La Ville de Levroux s'était affiliée au Centre de remboursement du Chèque emploi service universel (CRCESU) pour permettre aux familles de régler la crèche *O comm'3 pommes* avec ce moyen de paiement.

Pour mémoire, cette affiliation se réalise en ligne *via* un espace dédié pour accepter le Chèque emploi service universel. Il y a des frais d'inscription et de mise en service, puis uniquement des frais de dépôt en ligne en fonction du montant de la remise.

Suite au transfert de la compétence à la Communauté de communes, il est proposé de s'affilier aux chèques emploi service universel (version papier), afin de poursuivre cette possibilité de paiement par CRCESU pour les services suivants :

- pour la régie crèche de Levroux par l'intermédiaire du compte DFT existant (mise en place),
- pour la régie crèche de Vineuil par l'intermédiaire du compte DFT existant (mise en place).

*ARJ : c'est tout simplement pour permettre à nos familles de régler par chèque CESU.*

*Avis favorable de la commission finances, marchés publics, tarifications et taxes du 2 février 2026.*

**Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **décide de s'affilier au CRCESU au titre des chèques emploi service universel pour les activités décrites ci-dessus,**
- **autorise M. le Président à signer le formulaire d'affiliation correspondant et tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.**

## **7. Bilan mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) du Pays de Valençay en Berry 2023-2029 – Délibération 2026/05**

---

*Rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet*

M. le Président présente aux conseillers communautaires le bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) du Pays de Valençay en Berry 2023-2029.

À date, le CRST fait état d'une consommation des crédits importantes et il convient de retravailler sur la maquette pour pouvoir poursuivre le développement du territoire.

Pour rappel, le contrat est signé entre le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry et les quatre Communautés de communes du territoire.

Après un travail de concertation avec les acteurs du territoire et les collectivités, les grands axes du bilan à mi-parcours du CRST du Pays de Valençay en Berry 2023-2029 se décomposent comme suit :

	Dotation de base	Abondement ou réduction	TOTAL
Développer l'emploi et l'économie	2 114 161 €	+ 104 900 €	2 219 061 €
Favoriser le mieux être social	1 485 000 €	+ 223 500 €	1 708 500 €
Renforcer le maillage urbain et rural	932 000 €	- 336 400 €	595 600 €
Stratégie régionale Biodiversité	222 500 €	0 €	222 500 €
Plan Climat Energie Régional	915 000 €	+ 72 700 €	987 700 €
Animation transversale	300 000 €	0 €	300 000 €
Enveloppe Fongible	99 639 €	- 64 700 €	34 939 €
ID en campagne	350 000 €	0 €	350 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 418 300 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 418 300 €</b>

Il est proposé de valider cette nouvelle maquette et le bilan à mi-parcours du CRST du Pays de Valençay en Berry.

**Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- valide la maquette du bilan à mi-parcours telle que présentée,
- autorise M. le Président à signer le bilan à mi-parcours du CRST du Pays de Valençay en Berry.

## **8. Développement de projets agrivoltaiques sur le territoire communautaire – Délibération 2026/06**

*Rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet*

Il est rappelé que les collectivités territoriales figurent au cœur du processus de transition énergétique initié par le Grenelle de l'environnement 2008. Les objectifs poursuivis par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), définie en 2015 par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et d'atteindre à cette date la neutralité carbone.

Au titre de la PPE, l'énergie solaire photovoltaïque a un rôle déterminant à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023 et une cible de 40 GW en 2028. La puissance installée était au début 2021 de 10,8 GW. L'effort à accomplir afin de tenir l'objectif pour 2028 est donc considérable.

Il reposera sur le déploiement de panneaux solaires en toitures et de centrales solaires sur des terrains dégradés et de conversion. Il devra nécessairement viser certaines terres agricoles également.

L'accès aux terres agricoles doit reposer sur une dualité d'usage à partir d'une même emprise foncière, maintenant l'objectif prioritaire de production agricole et y ajoutant un objectif de production d'électricité d'origine solaire. Cet accès ne saurait conduire à l'artificialisation des terres concernées. La vocation agricole de ces terres et sa traduction en droit de l'urbanisme doivent être préservées. La location de ces terres doit offrir un revenu complémentaire aux propriétaires et exploitants agricoles.

**VU** la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,  
**VU** le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,  
**VU** l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les zones d'étude proposées,

**CONSIDÉRANT** la volonté des propriétaires et exploitants de la Communauté de communes, situés dans les zones d'étude concernées, d'envisager le développement de projets de centrale solaire dit « agrivoltaïque » avec des productions agricoles innovantes,

**CONSIDÉRANT** que les choix techniques liés au projet ne constituent pas une artificialisation des sols et maintiennent le statut agricole des terres conformément aux exigences réglementaires et à la volonté de la profession agricole,

**CONSIDÉRANT** les choix politiques et les orientations de la Chambre départementale d'Agriculture de l'Indre concernant l'installation de centrales solaires sur des terres agricoles,

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires et exploitants et les sociétés spécialisées dans l'aménagement de projets photovoltaïques s'engagent à pratiquer une concertation étroite avec l'ensemble des parties concernées afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales, les attentes du Conseil communautaires, les recommandations des services techniques de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, l'intégration du projet dans le paysage et, autant que possible, la commercialisation locale des productions agricoles,

**CONSIDÉRANT** que les projets doivent constituer un projet de territoire, fédérateur pour la Communauté de communes et ses habitants,

**CONSIDÉRANT** que les parcelles équipées dans le cadre de ces projets généreront des recettes pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

**CONSIDÉRANT** que les projets sont soumis à différentes autorisations instruites par les services de l'Etat,

Il est proposé de donner un avis favorable à la poursuite des études desdits projets sur notre territoire.

**Il est précisé que la présente délibération concerne juste l'acceptation de la poursuite des études et ne vaut aucunement acceptation desdits projets « agrivoltaïques » sur le territoire communautaire.**

**Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **donner un avis favorable à la poursuite des études desdits projets sur notre territoire,**
- **autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette décision.**

## **9. Extension de la Zone Industrielle de Bel Air – Approbation du projet et du plan de financement – Délibération 2026/07**

---

*Rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet*

L'extension de la zone industrielle de Bel Air est un projet voté au budget 2026 pour un montant de 367 552 € TTC.

Il est proposé d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement correspondant :

- Etat – DETR .....	147 020,80 €	40,0%
- CC Levroux Boischaud Champagne .....	<u>220 531,20 €</u>	60,0%
<b>TOTAL HT .....</b>	<b>367 552,00 €</b>	

**Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **approuve le projet pour un coût de 367 552 € HT ainsi que le plan de financement susdit,**
- **prend bonne note que M. le Président sollicitera les subventions prévues au plan de financement sus-énoncé, conformément à la délibération n° 2020/19 du 3 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire d'une partie de ses attributions.**

**10. Décision modificative n° 1 – Budget annexe « Environnement » 2026 – Délibération 2026/08**

Rapporteur : Bernard Bachellerie

Suite à la modification du plan de compte M4\* au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est proposé de procéder sur le budget annexe « environnement » 2025, aux virements de crédits suivants :

Désignation			Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
R	747	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 629,62 €
R	777	Quote-part subv invest virees au resultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	16 629,62 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>R 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 629,62 €</b>	<b>16 629,62 €</b>
R	74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €
R	748	Subventions d'exploitation tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>R 74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>116 629,62 €</b>	<b>116 629,62 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Entendu l'exposé et après délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

- autorise les virements de crédits précités sur le budget annexe « environnement » – exercice 2026.

*ARJ : je souhaite vous remercier pour ces six années à vos côtés et remercier les Vice-présidents et saluer les Maires qui vont quitter leur fonction et plus particulièrement remercier M. Bernard Bachellerie. Cela a été un vrai plaisir de travailler avec vous et de changer un peu le mode de gouvernance.*

*Bernard Bachellerie : je suis sensible à vos propos M. le Président. En 2020, les conditions de mon élection m'ont fait plaisir car vous m'avez tous accordé votre confiance.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h58.**

---oOo---

Le présent procès-verbal a été arrêté lors du conseil communautaire du 7 avril 2026, et contient les décisions et délibérations suivantes :

- décisions n° DEC2025/13 à DEC2025/14 et n° DEC2026/02,
- délibérations n° 2026/01 à 2026/08.

Alexis Rousseau-Jouhennet Président		Michèle Prévost Secrétaire	
--	---	-------------------------------	---

*Face annulée*